



APPEL A PROJETS LOCAUX 2018 CONTRE LA HAÏNE ET LES DISCRIMINATIONS ANTI-LGBT

CALENDRIER

- Du 29 janvier 2018 au 23 février 2018 : dépôts des dossiers de candidature
- Du 26 février au 16 mars 2018 : instruction et sélection locale des dossiers
- du 19 mars au 13 avril 2018 : instruction des dossiers et arbitrages par la DILCRAH

A partir du 13 avril 2018 : notification aux structures lauréates qu'une subvention leur est octroyée, accompagnée de leur montant, et notification aux préfetures par la DILCRAH des projets retenus et du montant des subventions.